



Compte-rendu FSU Mayotte du CSHCT du 9 mars 2021

Présents pour l'administration : recteur, drh, directeur de cabinet

Experts : inspectrice santé et sécurité

Mandatés syndicaux : 5 FSU (3 présents et 2 à distance), 1 CGT présent, 1 FO présent.

Le quorum étant atteint, la réunion peut se dérouler. Comme depuis le début de la crise sanitaire, une formule mixte présentiel/distanciel est proposé.

Comme à son habitude, le recteur commence par un point sur la situation sanitaire :

Le constat fait par la directrice de l'ARS, le préfet et lui-même est, que « nous sommes sur une forte décrue de l'épidémie mais qu'il faut maintenir une position de prudence ». La rentrée aura bien lieu le 15 mars mais sous réduction de jauge et ce pour au moins deux semaines.

Qu'est ce que la réduction de jauge prévue par le protocole ?

Il s'agit d'une baisse des effectifs par moitié prévue sur trois niveaux (quatrième, troisième et seconde), et partiellement pour les premières jusqu'à l'exclusion des classes de lettres. Le recteur refuse la demande de la FSU Mayotte d'une baisse des effectifs de la maternelle à la terminale (voir déclaration de la FSU Mayotte).

Une rentrée sous protocole renforcé ?

Le recteur compte maintenir une extrême vigilance sur les conditions d'accueil : gestes barrières, conditions d'aération, procédure d'alerte... Il pointe deux mesures en particulier dans le nouveau protocole :

1. la réduction de jauge déjà vue plus haut mais aussi
2. la fermeture d'une classe **dès l'apparition d'un cas positif**.

A ce propos, le recteur ne voulait pas dans un premier temps considérer un enseignant d'une classe comprenant un cas positif, comme cas contact à risque, c'est-à-dire susceptible de relever d'une mesure d'isolement. Sous pression de la FSU Mayotte, il a fini par concéder un examen au cas par cas de chaque situation.

Déclaration liminaire (pj)

Le recteur répond aux demandes de la FSU que :

- En cas d'alerte sanitaire, le secrétaire FSU du CHSCT sera bien informé,
- Il sera bien ajouté que chaque agent présent a droit à deux masques par jour conformément au protocole national,
- Un effort d'information à l'égard de la communauté éducative en local et au niveau du rectorat sera mis en place,
- Il est d'accord pour établir un état des lieux sur l'aération

Vaccination

Le directeur de cabinet nous assure que, le déploiement de cette campagne exceptionnelle sur le territoire français, après avoir visé les personnels éducation de plus de 50 ans, continuera y à l'attention des agents de moins de 50 ans.

Tests salivaires

Ils posent plusieurs problèmes :

- Ils doivent être analysés en laboratoire,
- On ne sait pas vraiment qui encadrera,
- Et enfin il y a un reste à charge de 1€.

Gestion des retours de vacances

Le directeur de cabinet parle d'une exemption de septaine pour les personnels de l'éducation nationale de retour. La préfecture de la Réunion sera souple pour laisser revenir les agents qui y seraient en vacances. En effet le message a été passé sur l'importance de regagner son poste.

Sur les motifs impérieux qui vont perdurer pour le moment, les demandes légitimes de certains personnels seront prises en compte et portées auprès de la préfecture.

Conclusion

D'une manière générale, la FSU Mayotte a beaucoup bataillé pour faire porter des modifications dans ce protocole de rentrée dans le but de renforcer la protection sanitaire des agents et la transparence sur la gestion des cas. Malgré tout, ce protocole reste insuffisant, selon nous, au regard de la situation de crise que nous venons de connaître et des sureffectifs dans le système scolaire. En effet, la réduction de jauge ne conduit qu'à une réduction d'environ 25%, impropre à faire baisser le brassage de manière significative.

Une fois que vous disposerez de ce protocole, nous vous invitons à veiller à son application. Il vous sera très utile comme document de référence en cas de conflit.

Prochain CHSCT le mardi 23 à 9h